

CREATION SITE D'EXPLOITATION

Implantation du nouveau site d'exploitation de NOVALIA sur l'extension du Parc d'activités des Portes du Velay à LA-SEAUVE-SUR-SEMENE (43)

Note de présentation des principaux impacts du projet

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DU DOCUMENT	3
2. DEPLACEMENTS	3
2.1 ETAT ACTUEL.....	3
2.2 IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES	4
3. EMISSIONS.....	5
3.1 DECHETS	5
3.2 ENERGIE.....	6
4. AMBIANCE SONORE	6

1. OBJECTIF DU DOCUMENT

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension du parc d'activités des Portes du Velay sur la commune de La-Séauve-sur-Semène (43), géré par le cabinet Julien DALLEMAGNE Urbanisme, le bureau de conseils MJ VALORISATION a été missionné par la société NOVALIA pour la réalisation de la présente note.

Celle-ci a pour but de détailler les principaux impacts du projet NOVALIA afin qu'ils soient intégrés au dossier de demande d'autorisation environnementale de l'aménagement de l'extension du parc d'activités.

Les thématiques développées dans la présente note sont :

- Le trafic routier (principal impact du projet)
- Les émissions engendrées par l'activité de NOVALIA
- L'impact sonore

2. DEPLACEMENTS

2.1 ETAT ACTUEL

La zone d'activité des Portes du Velay est localisée sur la commune de LA-SEAUVE-SUR-SEMENE, de part et d'autre de la route nationale n°88, à hauteur de la sortie n°37. Elle est desservie par les routes départementales n°12 et 471.

La circulation au sein du Parc d'activités est possible grâce à des voies de circulation internes.

Le Département réalise sur le terrain, des mesures de trafic de manière régulière. 50 sections du réseau routier départemental sont ainsi choisies et mesurées chaque année. Cela permet de renseigner et mettre à jour les 250 sections départementales. Les derniers résultats de comptage disponibles datent de 2019. Le trafic moyen journalier est porté sur la carte suivante.

Ces comptages mettent en évidence le passage de près de 1 597 véhicules par jour sur la route départementale n°12 et 1 214 sur la route départementale n°471 (données en TMJA – Trafic moyen journalier annuel).

Les comptages effectués en 2019 sur la route nationale n°88 montrent un trafic moyen journalier annuel de 13 963 véhicules sur le tronçon à hauteur de la zone d'activités des Portes du Velay (données data.gouv.fr).

En l'absence de comptages routiers postérieurs à 2019, il est difficile de déterminer précisément la part du trafic que représentera le développement de l'activité de la société NOVALIA. Toutefois, en prenant l'hypothèse d'un trafic constant depuis 2019 auquel s'ajoutent les 350 déplacements supplémentaires liés au développement de la société NOVALIA (250 trajets du personnel et 100 trajets des poids-lourds et utilitaires), l'augmentation du trafic est estimée à environ :

- 1,3 % sur la RN88 (100 allers-retours poids-lourds et utilitaires + 83,33 allers-retours du personnel)
- 5,2 % sur la RD12 (83,33 allers-retours du personnel)
- 6,8 % sur la RD471 (83,33 allers-retours du personnel)

Ces axes sont capables de supporter cette augmentation de trafic sans que cela n'entraîne de difficultés de circulation.

Les pics de circulation seront en lien avec les arrivées et départ des salariés et pourront coïncider avec les arrivées et départs des salariés des plus grandes entreprises voisines (Héraud Rubans, Deville rectification, ATC Aulagner et SOMEGEC notamment) sans toutefois que les axes empruntés ne soient congestionnés.

3. EMISSIONS

3.1 DECHETS

Les déchets produits par l'activité de la société NOVALIA sont :

- des déchets de bureaux (papier, fournitures, cartouches d'encre...) ;
- des déchets liés à l'entretien des engins de manutention et des locaux
- des déchets de curage des séparateurs d'hydrocarbures, présent sur le site pour le traitement des eaux de ruissellement avant rejet au réseau communal
- des déchets d'emballages (estimation réalisée sur la base de l'activité actuelle de NOVALIA sur son site du Chambon-Feugerolles) :
 - Plastiques : 300 kg / mois récupération sans frais et recyclé
 - Cartons : 3 500 kg / mois, dont :
 - 1 000 kg / mois récupération sans frais et recyclé
 - 2 500 kg / mois recyclé en interne en matelassage pour les colis expédiés
 - DIB : 1 400 kg / mois
 - Bois : 4 500 kg / mois, dont :
 - Bois (classe A, palettes cassées) : 2 000 kg / mois recyclé
 - Bois (classe B, bois traité, collé, contreplaqué...) : 2 500 kg / mois

La majorité des déchets seront valorisables et valorisés. Des solutions de réduction drastique sont à l'étude dans le cadre de la politique RSE de la société NOVALIA.

Le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 7 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale. Des bennes et contenants dédiés à chaque flux seront donc installés à des points stratégiques sur le site. La gestion des déchets sera confiée à une entreprise spécialisée.

La gestion des déchets mise en place par la société NOVALIA respectera les dispositions de la réglementation en vigueur.

3.2 ENERGIE

Après réalisation du projet, la principale source d'énergie utilisée pour les activités de la société NOVALIA sera l'électricité. Cela alimentera les engins de manutention et le bâtiment, principalement pour l'éclairage et le chauffage. Les ateliers seront équipés de petites machines à vérin électrique de faible puissance employées pour l'assemblage des outils. Un compresseur sera également présent dans le bâtiment.

Mesures pour limiter la consommation d'énergie

Les consommations d'énergie seront réduites autant que possible et rationalisées par les mesures suivantes :

Production d'énergies renouvelables :

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture et/ou sur des ombrières des parkings du personnel, et d'un système de géothermie qui permettront de répondre en totalité aux besoins en électricité de l'entreprise.

Eclairage des locaux :

Une grande partie de l'éclairage des locaux se fera à l'aide d'ampoules LED peu consommatrices en énergie. Des détecteurs de présence en intérieur et des programmeurs d'éclairage extérieur seront installés pour réduire l'éclairage entre les périodes de changement de poste.

L'éclairage sera alimenté par les énergies renouvelables produites par l'entreprise.

Chauffage des locaux

Les locaux seront chauffés uniquement si nécessaire. Le chauffage sera alimenté par les énergies renouvelables produites par l'entreprise.

4. AMBIANCE SONORE

La société NOVALIA fonctionnera en semaine, en 2 x 8h, avec 2 équipes qui alterneront le matin et le soir (5h-12h30 et 12h30-20h). Les postes administratifs fonctionneront en journée.

Les activités de la société NOVALIA seront à l'origine d'émissions sonores relativement faibles, uniquement en journée :

- Camions de livraisons / expéditions : bruit d'intensité moyenne, ponctuel
- Engins de manutentions : bruit d'intensité moyenne, ponctuel, contenu à l'intérieur du bâtiment
- Circulation du personnel : lors des changements de postes, bruit d'intensité moyenne, ponctuel.

De petites machines à vérin électrique et un compresseur seront présents en intérieur et ne seront pas à l'origine d'émission perceptible à l'extérieur.

Une étude de niveaux sonores sera réalisée au démarrage de l'exploitation afin d'évaluer les émissions sonores des installations et l'émergence associée.